

LES PME SERONT FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE (PEV)

L'Algérie est-elle revenue sur sa décision ?

Le ministère de la PME et de l'Artisanat vient de finaliser avec la Commission européenne, à Alger, les termes de références et les composantes fondamentales du nouveau programme d'appui à la PME/PMI. Le nouveau dispositif sera doté de 40 millions d'euros provenant de la partie européenne et 5 millions d'euros pour la partie algérienne, dont 3 millions comme soutien du ministère de la PME et de l'Artisanat, et 2 millions d'euros comme attribution des entreprises.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - C'est ce qui a été annoncé jeudi, conjointement par MM. Brahiti, chef de cabinet au ministère de la PME et de l'Artisanat et Jeao

De Santana, chef de la coopération et directeur des opérations de la délégation de la Commission européenne, lors d'une conférence de presse organisée à l'hôtel El Djazair pour présenter les lauréats des trophées et des prix spéciaux attribués aux PME qui se sont distingués par leur progrès et une mise à niveau exceptionnelle de leurs entreprises, dans le cadre du programme Euro-développement. Onze entreprises ont eu ainsi le mérite de cette distinction.

Pour rappel, le programme Meda 1 pour l'appui au développement de la PME/PMI a été signé pour une période allant de 2000 à 2007 et devant prendre fin le mois prochain. 450 PME

privées du secteur industriel ont ainsi bénéficié de ce programme pour lequel une enveloppe financière de 62,9 millions d'euros a été allouée.

Cependant, le nouveau dispositif qui vient d'être annoncé ne prendra pas la nomination de Meda 2 comme attendu.

Le représentant de la Commission européenne a bien précisé que celui-ci sera intégré dans le « processus de la politique européenne de voisinage (PEV) ». Une politique à laquelle, soulignons-le, l'Algérie a refusé d'y adhérer et l'a même conditionnée par l'appui de la Commission européenne à la facilitation des visas et à son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En septembre 2007, lors de la tenue à Bruxelles d'une conférence internationale sur le renforcement de la politique européenne de

voisinage, l'ambassadeur d'Algérie en Belgique, M. Halim Benattallah, a explicitement réaffirmé que notre pays prendra d'abord le temps d'évaluer l'application de l'accord d'association avec l'Union européenne avant de décider d'adopter d'autres mécanismes de partenariat du type PEV.

La Commission européenne est-elle donc en train de faire un forçage sur les autorités politiques et économiques algériennes en intégrant le programme qui initialement doit prolonger Meda 1 dans le cadre de la PEV ?

Quoi qu'ils ont des centres de ressemblance, les deux programmes portent toutefois sur des objectifs différents. Le programme Meda vise à mettre en œuvre des mesures de coopération destinées à aider les pays tiers méditerranéens à réformer leurs structures économiques et sociales et à atténuer les effets du développement économique sur le plan social et environnemental.

Cependant, la politique européenne de voisinage se dirige vers le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays partenaires. La PEV vise, également, l'amélioration de la coopération dans le domaine de la

M. GILLES DE KERKHOVE,

MONSIEUR ANTITERRORISME

AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE :

«Rectifier l'image d'une Europe méprisante et belliqueuse envers les musulmans»

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

Même si, pour des raisons évidentes, de «sécurité de l'information», le Monsieur antiterrorisme de l'UE ne veut pas tout divulguer en affirmant que la «menace Al Qaïda est préoccupante mais pas directe», une analyse pointue de sa déclaration faite, avant-hier à Bruxelles, indique pourtant que l'Europe est plus que préoccupée par le phénomène du terrorisme.

Tout d'abord, Gilles de Kerkhove, coordinateur de la lutte antiterroriste au sein de l'UE, plante le décor. «Ben Laden et son lieutenant Azawahiri, dit-il, s'appuient régulièrement pour illustrer leurs messages sur la «transcription» et la «traduction» vers l'anglais de toutes leurs «déclarations».

Ce qui, aux yeux du patron en chef de la lutte contre le terrorisme du vieux continent, est une preuve «irréfutable» que les chefs d'Al Qaïda agissent ainsi, pour permettre aux groupes se réclamant «idéologiquement» de cette nébuleuse de «s'auto-radicaliser».

Pas besoin, selon lui, qu'Al Qaïda dispose «d'une puissante structure».

La «manipulation», «l'endoctrinement» et la «propagande» peuvent suffire à faire franchir aux éléments les «plus radicaux» le palier indispensable pour passer du stade doctrinal à celui attendu par Al Qaïda du basculement à l'acte. A l'attentat.

Les causes de la radicalisation, G. de Kerkhove, les classe en trois catégories. La diffusion de l'image «faussee» de l'islam, les entreprises accentuent à outrance le «conflit des civilisations» qui tendent à accrédiiter la thèse de la «conspiration du monde occidental contre le monde musulmans» et enfin l'usage disproportionné et «abusif» de locutions, mots et autres lexiques qui amalgament entre «Islam» et «Islamisme».

Tous ces facteurs agissent sur un terrain fertile : la «discrimination» et le sentiment de «frustration» chez les jeunes issus de l'immigration à religion et culture «musulmanes».

Il préconise, en priorité, pour l'Union européenne d'«améliorer» son action et sa communication extérieures pour corriger l'image d'une «Europe belliqueuse ou méprisante à l'égard des musulmans» et expliquer le sens «des valeurs» qu'elle veut défendre.

Sur le volet technique, M. antiterrorisme de l'UE, privilégie, concernant la Méditerranée, le «dialogue» avec les pays riverains, notamment ceux de la façade sud du Grand bleu. Alors que, précise-t-il, «sur un plan multilatéral, l'UE traite des questions plus politiques» comme celles ayant trait «au dialogue des civilisations».

En plus des inquiétudes méditerranéennes et européennes, Gilles de Kerkhove évoque le Sahel ou l'Afrique subsaharienne.

«L'existence», exprimera-t-il, avant-hier à partir de Bruxelles «de zones de repli et d'entraînement» dans cette partie du monde est «pour nous» une préoccupation majeure. Nous n'avons pas, avouera-t-il, «sur cette question une approche militaire» et nous «partageons» les inquiétudes américaines. Gilles de Kerkhove affirme par la même occasion, que l'UE ne fera pas faux bond aux USA dans la lutte antiterroriste. Ce qui ne l'empêchera pas d'exprimer en termes à peine dissimulés ses divergences de vue avec les «States».

«Les conflits où les choses ne s'améliorent pas» en coulisses, il évoquera, l'Irak et l'Afghanistan «sont de nature à encourager la perspective globale de cette menace» (le radicalisme islamiste ndr).

Par rapport à l'Algérie, le premier responsable de la traque antiterroriste européenne, s'autorise à penser que ce sont «les tensions au sein du GSPC qui ont amené un groupe de cette organisation à s'affilier à Al Qaïda».

«Que ce soit, analysera-t-il, nuancé, un signe de force ou de faiblesse et à expertiser, même si je n'affirme pas que c'est organisé à partir des zones tribales du Pakistan ou des grottes d'Afghanistan». A la suite des attentats qui ont ciblé l'Europe, notamment ceux de Madrid et de Londres, les institutions européennes ont identifié 6 pays dont l'Algérie avec lesquels la coopération devrait être renforcée.

Les «experts européens» ont, ensuite, tracé une série de projets bilatéraux dans lesquels l'UE pourrait apporter une expertise dans le domaine du renseignement, de la police, de la coopération judiciaire, la formation des magistrats et des initiatives de déradicalisation».

Pour cela, Gilles de Kerkhove se déclare partisan du «dialogue étroit» avec l'Algérie.

Dans un autre registre, il s'inscrit en faux contre le fait que la «non-inscription» de certaines organisations et chefs terroristes sur les listes européennes soit le fait d'une «mésentente» entre l'Algérie et l'UE. «C'est une question technique, tient-il à justifier, l'UE ne transcrit pas dans ses fichiers législatifs des organisations qui figurent déjà dans la liste de l'ONU».

Sur l'installation ou la volonté américaine d'installation de bases dans la région du Sahel, Gilles de Kerkhove dit que «l'UE» n'y est pas «associée» bien qu'elle s'inquiète «fortement» de l'existence de groupes radicaux dans la région...

A. M.

FRANCE

Oui aux tests ADN, non aux statistiques ethniques

Alors que beaucoup s'attendaient plutôt à voir le Conseil constitutionnel valider le recours aux statistiques ethniques et rejeter l'utilisation des tests ADN pour le regroupement familial, ce sont les tests ADN qui sont maintenus dans la nouvelle loi sur l'immigration, a tranché jeudi le Conseil constitutionnel, mais «sous certaines réserves».

Le Conseil constitutionnel, rejoint lors de sa séance de jeudi par Jacques Chirac, son nouveau membre de droit, a rendu deux décisions : il a validé l'article 13 (ADN) en faisant deux réserves : la filiation de l'enfant étranger reste soumise à la loi personnelle de la mère étrangère et les autorités diplomatiques ou consulaires ne seront pas dispensées de vérifier au cas par cas les actes d'état civil produits.

Quant à la deuxième décision, elle concerne l'article 63 de la loi Hortefeux sur les statistiques ethniques, elle les juge contraire à la Constitution et ne prennent pas en compte l'article 1 de la Constitution

qui stipule, entre autres, que la « France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Le Conseil a jugé, en outre, que les statistiques ethniques n'ont rien à voir avec le reste de la loi sur l'immigration.

Pour rappel, le Conseil constitutionnel a rendu son jugement après sa saisine par les députés PS, PC ; Verts UDF Modem et des sénateurs socialistes, communistes et radicaux de gauche

Le jugement qui vient d'être rendu est incontestablement une victoire pour le pouvoir en France et à sa tête, notamment le ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux et l'auteur de l'amendement ADN, le député Mariani qui voient cet amendement ô combien controversé y compris à droite, inscrit définitivement dans les textes de la République française.

Certains hommes politiques de gauche se consolent comme ils peuvent, en déclarant que les conditions mises par le Conseil constitutionnel au recours aux tests ADN sont telles que cette disposition sera inappli-

De notre bureau de Paris, Khadija Baba-Ahmed

cable et générera beaucoup de contentieux. Jean Marc Ayrault, président du groupe PS au Parlement, considère, quant à lui, que cette validation «ouvre une porte dangereuse aux plans éthique et juridique».

D'autres, notamment de la société civile, plus combattifs que jamais, continuent à tenter de mobiliser contre les tests ADN qui «utilisent la génétique pour décider qui a droit ou non de s'établir sur le territoire français» et à dénoncer «ce contexte de suspicion générale et récurrente envers les étrangers».

Quant à la décision relative aux statistiques ethniques interdites par la loi en France et que le projet Hortefeux voulait légaliser, le maintien de cette interdiction semble recevoir l'assentiment d'un grand nombre à droite comme à gauche en dehors de certains chercheurs qui devront trouver un autre moyen de rendre lisible la réalité de la discrimination française envers les minorités».

K. B.-A.